

# NR21

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### AU 30 SEPTEMBRE 2015

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### AU 30 SEPTEMBRE 2015

#### Sommaire

- Attestation du Dirigeant
- Rapport de Gestion du Dirigeant
- Comptes semestriels et annexes
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

ATTESTATION DU PRESIDENT SUR LE RAPPORT FINANCIER  
DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015-2016  
(au 30 septembre 2015)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Etabli à Colombes, le 23 décembre 2016

Lionnel RAINFRAY  
Président du Conseil d'Administration



# NR21

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2015

## RAPPORT FINANCIER DU DIRIGEANT

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2015, pour vous rendre compte de l'activité de la Société sur la période courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir.

### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### Evénements importants survenus entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2015 :

La boutique de Caen a été cédée en août 2015.

#### Perspectives d'avenir

Notre unique filiale, la société LTJ DIFFUSION poursuit son plan de restructuration.

Les attentats perpétrés en novembre 2015 ont eu un impact important sur la consommation des ménages sur les achats des fêtes de fin d'année.

#### 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE SUR LA PERIODE COURANT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2015

##### *1) Situation et activité de la société - Résultats de cette activité*

Notre société a poursuivi son activité de holding.

Elle continue d'assurer à sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION, des prestations de services dans les domaines juridiques, administratifs et techniques.

La société NR 21 constitue un groupe intégré fiscalement avec sa filiale, la sociétés L.T.J. DIFFUSION.



## 2 - ACTIVITES DE LA FILIALE

La société L.T.J. DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital de 2.954.000 euros dont nous détenons 99,90 % du capital a réalisé, au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires de 4.625 K€.

Son chiffre d'affaires est en baisse par rapport à la même période en 2014.

Son résultat d'exploitation s'élève à (451) K€.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Monsieur Lionnel RAINFRAY possède plus du cinquième du capital social. (actions nominatives)

Monsieur Jean-Louis PARIENTE possède plus du tiers du capital social. (actions nominatives)

Au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune modification dans ladite répartition.

## 4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société.

Il n'existe aucune participation des salariés dans le capital de notre société.

## 5. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre des comptes au 30 septembre 2015 :

. Le chiffre d'affaires s'élève à 4.625 K€.

. Les charges d'exploitation de la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 30 septembre 2015 se sont élevées à 5.368 K€.

# NR21

Le résultat d'exploitation ressort à (451) K€.

Compte tenu d'un résultat financier de 52 K€, et d'un résultat exceptionnel de (23) K€, le résultat net ressort à (422) K€.

Au 30 septembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 15.390 K€.

## 6. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS DE NOTRE SOCIETE

Les comptes semestriels au 30 septembre 2015 que nous vous présentons ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21 au 30 septembre 2015 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 septembre 2015.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

Les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La société a appliqué au 1<sup>er</sup> avril 2015 les règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Le bilan et le compte de résultat consolidés figurent en annexe.

## 7. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## 8. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 9. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- . Monsieur Lionnel RAINFRAY est Président de la société LTJ DIFFUSION.
- . Monsieur Jean-Louis PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.
- . Monsieur Pierre-Alain PARIENTE n'exerce aucune fonction dans aucune société.



Lionnel RAINFRAY

Président du Conseil d'Administration



# NR21

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 SEPTEMBRE 2015

COMPTES SEMESTRIELS ET ANNEXES

	<b>GROUPE NR 21</b> Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2015	
--	---	--

## BILAN ACTIF

En Keuros	Montant brut 30 sept 2015	Amort.	Net 30 sept 2015	Net 31 mars 2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Droits au bail	2 837		2 837	2 837
Marques	3 811		3 811	3 811
Logiciels et autres	523	200	323	320
<i>Sous-total</i>	<i>7 171</i>	<i>200</i>	<i>6 971</i>	<i>6 968</i>
<u>Ecart d'acquisition</u>	658		658	658
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 908	1 707	201	183
<u>Immobilisations financières</u>	384		384	382
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 121</b>	<b>1 907</b>	<b>8 214</b>	<b>8 191</b>
<u>Stocks et en-cours</u>	2 690		2 690	2 124
<u>Créances d'exploitation</u>				
Créances clients	1 146	464	682	862
Autres créances	931		931	705
<i>Sous-total</i>	<i>2 077</i>	<i>464</i>	<i>1 613</i>	<i>1 567</i>
<u>Disponibilités</u>	808		808	1 583
<u>Comptes de régularisation actif</u>	129		129	188
<u>Impôt différé actif</u>	1 936		1 936	1 936
<b>TOTAL 2</b>	<b>7 640</b>	<b>464</b>	<b>7 176</b>	<b>7 398</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 761</b>	<b>2 371</b>	<b>15 390</b>	<b>15 589</b>

	<b>GROUPE NR 21</b> Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2015	
--	---	--

## BILAN PASSIF

En Keuros	30/09/2015	31/03/2015
Capital	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 412	2 903
Résultat consolidé	-422	510
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 673</b>	<b>6 096</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
Avances conditionnées	82	82
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
Provisions pour risques Provisions charges	1 348	1 348
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 348</b>	<b>1 348</b>
<u>Emprunts obligataires convertibles</u>		
<u>Dettes financières divers</u>		
Emprunts auprès des etab. de crédit	0	64
Découverts bancaires	61	84
Dettes financières diverses	11	11
Comptes courants	8	87
<i>Sous-total</i>	<i>80</i>	<i>246</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs	923	748
Dettes fiscales et sociales	1 318	1 099
<i>Sous-total</i>	<i>2 241</i>	<i>1 847</i>
<u>Dettes diverses</u>	5 932	5 936
<u>Impôt différé passif</u>		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>8 253</b>	<b>8 029</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 390</b>	<b>15 589</b>

	<b>GROUPE NR 21</b>	
	Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2015	

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	30/09/2015	31/03/2015
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises <i>Dont ventes export</i>	4 625 <i>111</i>	11 447 <i>364</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 625</b>	<b>11 447</b>
Production stockée	252	88
Autres produits	40	1 085
<b>Total 1</b>	<b>4 917</b>	<b>12 620</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises et de matières premières	2 331	4 530
Variation de stock	-294	-61
Autres achats et charges externes	1 818	3 995
Impôts et taxes	41	159
Salaires et charges sociales	1 413	2 764
Dotations aux amortissements et provisions	54	163
Autres charges	5	395
<b>Total 2</b>	<b>5 368</b>	<b>11 945</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-451</b>	<b>675</b>
Produits financiers	846	109
Charges financières	794	22
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>52</b>	<b>87</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-23</b>	<b>0</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		252
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-422</b>	<b>510</b>

## GROUPE NR 21

### ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2015 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

#### NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

##### 1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21 de l'exercice 2011 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes)

##### 1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

###### 1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

<b>Raison sociale</b>	<b>Capital</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêts</b>
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	99,9%	99,9%

###### 1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est intervenue durant l'exercice.

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.



### 1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue reste celle du 31 mars, date d'arrêté des comptes de la société mère NR 21.

## **1.3 Immobilisations incorporelles**

### 1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

### 1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## **1.4 Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

## **1.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

## **1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :**

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de cet exercice, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

## **1.7 Stocks et encours de production de services**

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

## **1.8 Clients et comptes rattachés**

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

Conformément aux dispositions IAS 39, les cessions de créances opérées dans le cadre de la loi Dailly et qui sont sans recours, entraînent la sortie du bilan de ces créances.

## **1.9 Indemnités de départ à la retraite**

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation. Aucune variation n'a été constatée depuis le 31 mars 2015.

## **1.10 Impôts différés**

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au 30 septembre 2015.

## NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

### 2.1 Bilan Actif

#### 2.1.1 Immobilisations Incorporelles

##### 2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

##### 2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 398</b>	<b>99</b>	<b>1 497</b>

### 2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

	A partir		
Calcul de l'amortissement	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotations annuelles aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
<b>Ecart d'acquisition net non affecté</b>			<b>658</b>

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

### 2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survalueur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque



Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

## 2.1.2 Immobilisations corporelles

### Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

Les impacts passés ont été annulés.

## 2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015 et concernant la période à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (charges constatées d'avance) pour 129 K€.

## 2.2 Bilan Passif

### 2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2015</b>	<b>6 130</b>
Résultat consolidé de l'exercice 30 septembre 2015	-422
<b>Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015</b>	<b>5 708</b>
<i>Dont intérêts minoritaires dans les réserves</i>	<i>34</i>



**Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :**

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	521
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	146
Annulation Titres de LTJ	(10 294)
Elimination provision sur titres	9 141
Ecart d'acquisition :	658
- Brut .....	1 497
- Amortissements 1992 à 2002 .....	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	( 211)
Impôts différés	1 936
<b>Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015</b>	<b>5 708</b>

**DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 30/09/2015**

Résultat de NR 21	- 23
Résultat de LTJ	- 446
Contrat CB	27
Variation des IDR	0
Correction sur résultats antérieurs	20
Impôts différés	0
<b>Résultat net consolidé au 30 septembre 2015</b>	<b>- 422</b>

**2.2.2 Dettes financières****2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles****Néant**

### 2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Détail des emprunts au 30/09/2015 :

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Emprunts - crédit bail		64
Emprunts LTJ		
		<b>64</b>

### 2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Trésorerie passive –LTJ	(61)	(84)
Trésorerie passive –NR21		
	<b>(61)</b>	<b>(84)</b>

		Au	Au
		30/09/2015	31/03/2015
Trésorerie Active	NR 21	3	1
	LTJ	805	1 582
	Total	<b>808</b>	<b>1 583</b>
Trésorerie nette		<b>747</b>	<b>1 499</b>

#### 2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Dépôts reçus	11	11
Divers - compte courants	8	87
	<b>19</b>	<b>98</b>

#### 2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué. Nous n'avons tenu compte d'aucun impôt différé au 30 septembre 2015.

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Base nette de l'économie future d'impôt	(5 808)	(5 808)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(1 936)	(1 936)

**TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE**  
**(en K€)**

## TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE En Keur

<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	09/2015	03/2015
Résultat net des sociétés intégrées	-422	510
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
- Amortissements et provisions	54	163
- Variation des impôts différés	0	252
- Variation suite changement de méthode		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		
- Impact retraitement crédit-bail	-27	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	<b>-395</b>	<b>925</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	-163	(1 555)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	<u>-558</u>	<u>-630</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisition d'immobilisations	-53	-101
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	287
Incidence des variations de périmètre		-70
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>	<u>-53</u>	<u>116</u>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire	0	55
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-143	-284
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	<u>-143</u>	<u>-229</u>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-754</b>	<b>-743</b>
<b>Incidence des variations de cours des devises</b>		
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>1499</b>	<b>2 242</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>747</b>	<b>1 499</b>
<b>(1) : dont variation du Besoin en Fonds de Roulement:</b>		
Variation de stocks	566	129
Variation de comptes clients et autres créances	46	121
Variation de comptes fournisseurs	-175	-60
Variation des autres éléments	-274	1 365



# NR21

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### AU 30 SEPTEMBRE 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information  
financière semestrielle

PAUL NAÏM  
H.E.C.  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
LICENCIÉ EN DROIT

**NR 21**

Société Anonyme au Capital de 2.682.607 Euros  
176/178, rue d'Estienne d'Orves  
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

*Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015*

NR 21 S.A.

Siège social : 176/178, rue d'Estienne d'Orves- 92700 Colombes

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, j'ai procédé à :

-L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NR 21, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

-La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon examen limité, d'exprimer ma conclusion sur ces comptes.

## I.CONCLUSION SUR LES COMPTES

J'ai effectué mon examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que

ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de mon examen limité, je n'ai pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, il convient de préciser que les comptes de l'unique filiale, qui représente la quasi-totalité du patrimoine du groupe, n'ont pas été établis. Seule une balance générale intégrant des écritures d'opérations diverses, à l'exclusion des charges à payer de la période, a été utilisée pour arrêter la situation consolidée au 30 septembre 2015.

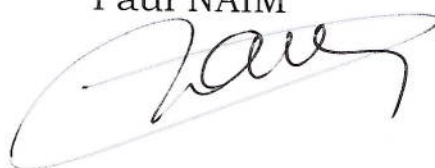
## 2. VERIFICATION SPECIFIQUE

J'ai également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté mon examen limité. Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris, le 22 décembre 2016

Le commissaire aux comptes

Paul NAÏM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Naïm', written over a horizontal line.



**GROUPE NR 21**

Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2015

**BILAN ACTIF**

En Keuros	Montant brut 30 sept 2015	Amort.	Net 30 sept 2015	Net 31 mars 2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Droits au bail	2 837		2 837	2 837
Marques	3 811		3 811	3 811
Logiciels et autres	523	200	323	320
<i>Sous-total</i>	<i>7 171</i>	<i>200</i>	<i>6 971</i>	<i>6 968</i>
<u>Ecarts d'acquisition</u>	658		658	658
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 908	1 707	201	183
<u>Immobilisations financières</u>	384		384	382
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 121</b>	<b>1 907</b>	<b>8 214</b>	<b>8 191</b>
<u>Stocks et en-cours</u>	2 690		2 690	2 124
<u>Créances d'exploitation</u>				
Créances clients	1 146	464	682	862
Autres créances	931		931	705
<i>Sous-total</i>	<i>2 077</i>	<i>464</i>	<i>1 613</i>	<i>1 567</i>
<u>Disponibilités</u>	808		808	1 583
<u>Comptes de régularisation actif</u>	129		129	188
<u>Impôt différé actif</u>	1 936		1 936	1 936
<b>TOTAL 2</b>	<b>7 640</b>	<b>464</b>	<b>7 176</b>	<b>7 398</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 761</b>	<b>2 371</b>	<b>15 390</b>	<b>15 589</b>



<b>GROUPE NR 21</b>	
Comptes consolidés IFRS au 30 septembre 2015	

## BILAN PASSIF

En Keuros	30/09/2015	31/03/2015
Capital	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 412	2 903
Résultat consolidé	-422	510
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 673</b>	<b>6 096</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
Avances conditionnées	82	82
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
Provisions pour risques Provisions charges	1 348	1 348
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 348</b>	<b>1 348</b>
<u>Emprunts obligataires convertibles</u>		
<u>Dettes financières divers</u>		
Emprunts auprès des etab. de crédit	0	64
Découverts bancaires	61	84
Dettes financières diverses	11	11
Comptes courants	8	87
<i>Sous-total</i>	<i>80</i>	<i>246</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs	923	748
Dettes fiscales et sociales	1 318	1 099
<i>Sous-total</i>	<i>2 241</i>	<i>1 847</i>
<u>Dettes diverses</u>	5 932	5 936
<u>Impôt différé passif</u>		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>8 253</b>	<b>8 029</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 390</b>	<b>15 589</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	30/09/2015	31/03/2015
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises <i>Dont ventes export</i>	4 625 <i>111</i>	11 447 <i>364</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 625</b>	<b>11 447</b>
Production stockée Autres produits	252 40	88 1 085
<b>Total 1</b>	<b>4 917</b>	<b>12 620</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises et de matières premières Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts et taxes Salaires et charges sociales Dotations aux amortissements et provisions Autres charges	2 331 -294 1 818 41 1 413 54 5	4 530 -61 3 995 159 2 764 163 395
<b>Total 2</b>	<b>5 368</b>	<b>11 945</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-451</b>	<b>675</b>
Produits financiers Charges financières	846 794	109 22
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>52</b>	<b>87</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-23</b>	<b>0</b>
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		252
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-422</b>	<b>510</b>

## GROUPE NR 21

### ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2015 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

#### NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

##### 1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21 de l'exercice 2011 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes)

##### 1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

###### 1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

Raison sociale	Capital	% de contrôle	% d'intérêts
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	99,9%	99,9%

###### 1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est intervenue durant l'exercice.

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.



### 1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue reste celle du 31 mars, date d'arrêt des comptes de la société mère NR 21.

## **1.3 Immobilisations incorporelles**

### 1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

### 1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## **1.4 Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

## **1.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

## **1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :**

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de cet exercice, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

## **1.7 Stocks et encours de production de services**

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

## **1.8 Clients et comptes rattachés**

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

Conformément aux dispositions IAS 39, les cessions de créances opérées dans le cadre de la loi Dailly et qui sont sans recours, entraînent la sortie du bilan de ces créances.

## **1.9 Indemnités de départ à la retraite**

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation. Aucune variation n'a été constatée depuis le 31 mars 2015.

## **1.10 Impôts différés**

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.



Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au 30 septembre 2015.

## NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

### 2.1 Bilan Actif

#### 2.1.1 Immobilisations Incorporelles

##### 2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

##### 2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 398</b>	<b>99</b>	<b>1 497</b>

### 2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

	A partir		
Calcul de l'amortissement	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotations annuelles aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
<b>Ecart d'acquisition net non affecté</b>			<b>658</b>

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

### 2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survalueur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque

Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

### 2.1.2 Immobilisations corporelles

#### Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

Les impacts passés ont été annulés.

### 2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015 et concernant la période à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (charges constatées d'avance) pour 129 K€.

## 2.2 Bilan Passif

### 2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2015</b>	<b>6 130</b>
Résultat consolidé de l'exercice 30 septembre 2015	-422
<b>Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015</b>	<b>5 708</b>
<i>Dont intérêts minoritaires dans les réserves</i>	<i>34</i>

**Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :**

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	521
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	146
Annulation Titres de LTJ	(10 294)
Elimination provision sur titres	9 141
Ecart d'acquisition :	658
- Brut .....	1 497
- Amortissements 1992 à 2002 .....	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	(211)
Impôts différés	1 936
<b>Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015</b>	<b>5 708</b>

**DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 30/09/2015**

Résultat de NR 21	- 23
Résultat de LTJ	- 446
Contrat CB	27
Variation des IDR	0
Correction sur résultats antérieurs	20
Impôts différés	0
<b>Résultat net consolidé au 30 septembre 2015</b>	<b>- 422</b>

**2.2.2 Dettes financières**

**2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles**

Néant



### 2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Détail des emprunts au 30/09/2015 :

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Emprunts - crédit bail		64
Emprunts LTJ		
		<b>64</b>

### 2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Trésorerie passive -LTJ	(61)	(84)
Trésorerie passive -NR21		
	<b>(61)</b>	<b>(84)</b>

		Au	Au
		30/09/2015	31/03/2015
Trésorerie Active	NR 21	3	1
	LTJ	805	1 582
	Total	<b>808</b>	<b>1 583</b>
Trésorerie nette		<b>747</b>	<b>1 499</b>



#### 2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Dépôts reçus	11	11
Divers - compte courants	8	87
	<b>19</b>	<b>98</b>

#### 2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué. Nous n'avons tenu compte d'aucun impôt différé au 30 septembre 2015.

	Au	Au
	30/09/2015	31/03/2015
Base nette de l'économie future d'impôt	(5 808)	(5 808)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(1 936)	(1 936)

**TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE**  
**(en K€)**